



**Liste des délibérations du Conseil municipal**  
**prises en séance du 1<sup>er</sup> avril 2026**

**Présents** : Pierre BLANCHET, Julie MERELLE, Franck BURONFOSSE, Béatrice LEPINE, Jean-Marc PROERES-CHAZEAU, Mickaël SAUVAT, Aurélie BALLET, Anne LEYMARIE, Yannick DERANGEON, Julien GUILLAUME, Lucas AVEZ, Jacqueline BUROTTO, Michel LONGUET, David SAUVAT

**Pouvoir** : Laurence PERRIN pouvoir donné à Pierre BLANCHET

**Secrétaire de séance** : Aurélie BALLET

N° de la délibération	Objet	Vote
DE_2026_011	Mise en place de la commission d'appel d'offres	Adoptée
DE_2026_012	Désignation des membres du CCAS	Adoptée
DE_2026_013	Mise en place des commissions communales	Adoptée
DE_2026_014	Désignation des délégués et référents	Adoptée
DE_2026_015	Indemnités de fonction des élus	Adoptée
DE_2026_016	Délégation au maire	Adoptée
DE_2026_017	Personnel communal : création d'un emploi saisonnier pour les services techniques	Adoptée
DE_2026_018	Ex-maison Guillaume : modification de la durée du bail commercial	Adoptée

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUVES D'AUVERGNE**

Département du  
Puy-de-Dôme

**DE\_2026\_011**

**Séance du 01 avril 2026**

Date de la convocation: 26/03/2026

**Membres en exercice : 15** Le premier avril deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire salle du conseil sous la présidence de Pierre BLANCHET, Maire.

**Présents : 14**

**Votants : 15** **Présents** : Pierre BLANCHET, Julie MERELLE, Franck BURONFOSSE, Béatrice LEPINE, Jean-Marc PROERES-CHAZEAU, Mickaël SAUVAT, Aurélie BALLET, Anne LEYMARIE, Yannick DERANGEON, Julien GUILLAUME, Lucas AVEZ, Jacqueline BUROTTO, Michel LONGUET, David SAUVAT

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Pouvoir** : Laurence PERRIN représentée par Pierre BLANCHET

**Secrétaire** : Aurélie BALLET

**Objet : Mise en place de la commission d'appel d'offres**

Vu les dispositions de l'article 22 du Code des Marchés publics prévoyant que la commission d'appel d'offres pour les communes de moins de 3 500 habitants doit comporter en plus du maire, président de droit, trois membres titulaires et trois membres suppléants élus au sein du Conseil municipal, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le Conseil municipal procède à l'élection de la commission d'appel d'offres.  
Ont été élus à l'unanimité des membres présents :

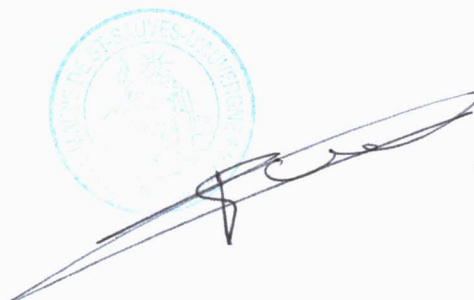
1 - Membres titulaires : Jean-Marc PROERES-CHAZEAU - Julie MERELLE - David SAUVAT

2 - Membres suppléants : Franck BURONFOSSE - Béatrice LEPINE - Michel LONGUET

La secrétaire de séance, Aurélie BALLET



Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,  
En mairie le 1er avril 2026, le Maire, Pierre BLANCHET



Date de transmission de l'acte: 02/04/2026

Date de réception de l'AR: 02/04/2026

063-216303974-DE\_2026\_011-DE

A G E D I

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUVES D'AUVERGNE**

**Séance du 01 avril 2026**

Date de la convocation: 26/03/2026

**Membres en exercice : 15** Le premier avril deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire salle du conseil sous la présidence de Pierre BLANCHET, Maire.

**Présents : 14**

**Votants : 15** **Présents** : Pierre BLANCHET, Julie MERELLE, Franck BURONFOSSE, Béatrice LEPINE, Jean-Marc PROERES-CHAZEAU, Mickaël SAUVAT, Aurélie BALLET, Anne LEYMARIE, Yannick DERANGEON, Julien GUILLAUME, Lucas AVEZ, Jacqueline BUROTTO, Michel LONGUET, David SAUVAT

**Pour : 13**

**Contre : 0**

**Abstentions : 2** **Pouvoir** : Laurence PERRIN représentée par Pierre BLANCHET

**Secrétaire** : Aurélie BALLET

**Objet : Désignation des membres du CCAS**

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de procéder à la désignation des membres du CCAS.

Compte tenu de l'implication de CCAS dans la gestion de la MARPA, il propose de maintenir à 17 membres le conseil d'administration du CCAS.

M. le Maire précise qu'en application des articles R 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le Conseil municipal et l'autre moitié nommée par M. le Maire.

Ont été élus membres du CCAS à la majorité des membres présents (abstentions : Jacqueline BUROTTO - David SAUVAT) :

Président : - Pierre BLANCHET

Membres élus : - Béatrice LEPINE - Julie MERELLE - Anne LEYMARIE - Franck BURONFOSSE - Aurélie BALLET - Laurence PERRIN - Jean-Marc PROERES-CHAZEAU - Lucas AVEZ

La secrétaire de séance, Aurélie BALLET



Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme,

En mairie le 1er avril 2026, le Maire, Pierre BLANCHET



Date de transmission de l'acte: 02/04/2026

Date de reception de l'AR: 02/04/2026

063-216303974-DE\_2026\_012-DE

A G E D I

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUVES D'AUVERGNE

Département du  
Puy-de-Dôme  
DE\_2026\_013

Séance du 01 avril 2026

Date de la convocation: 26/03/2026

**Membres en exercice : 15** Le premier avril deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire salle du conseil sous la présidence de Pierre BLANCHET, Maire.

**Présents : 14**

**Votants : 15** **Présents** : Pierre BLANCHET, Julie MERELLE, Franck BURONFOSSE, Béatrice LEPINE, Jean-Marc PROERES-CHAZEAU, Mickaël SAUVAT, Aurélie BALLET, Anne LEYMARIE, Yannick DERANGEON, Julien GUILLAUME, Lucas AVEZ, Jacqueline BUROTTO, Michel LONGUET, David SAUVAT

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Pouvoir** : Laurence PERRIN représentée par Pierre BLANCHET

**Secrétaire** : Aurélie BALLET

**Objet : Mise en place des commissions communales**

M. le Maire propose au Conseil municipal de mettre en place les six commissions suivantes. La présidence de ces commissions sera assurée par M. le Maire assisté d'un vice-président.

**1ère Commission : Ecole - Cantine - Social - Marpa**

Vice-présidente : Béatrice LEPINE

Membres : Aurélie BALLET - Anne LEYMARIE - Julie MERELLE - Julien GUILLAUME - David SAUVAT

**2ème Commission : Communication - Tourisme - Culture - Commerce - Artisanat - Attractivité du bourg**

Vice-président : Jean-Marc PROERES-CHAZEAU

Membres : Aurélie BALLET - Laurence PERRIN - Anne LEYMARIE - Yannick DERANGEON - Béatrice LEPINE - Julie MERELLE

**3ème Commission : Vie associative - Sports - Festivités**

Vice-présidente : Béatrice LEPINE

Membres : Lucas AVEZ - Aurélie BALLET - Yannick DERANGEON - Jacqueline BUROTTO

**4ème Commission : Voirie - Matériel communal - Agriculture - Cimetière - Eau - Assainissement**

Vice-président : Franck BURONFOSSE

Membres : Julien GUILLAUME - Mickaël SAUVAT - Anne LEYMARIE

**5ème Commission : Immobilier - Travaux bâtiments communaux - Petit patrimoine - Hameaux**

Vice-présidente : Julie MERELLE

Membres : Mickaël SAUVAT - Julien GUILLAUME - Jean-Marc PROERES-CHAZEAU - Lucas AVEZ - Franck BURONFOSSE  
Michel LONGUET

**6ème Commission : Finances et budgets**

Vice-présidente : Julie MERELLE

Membres : Béatrice LEPINE - Jean-Marc PROERES-CHAZEAU - Aurélie BALLET - Laurence PERRIN - David SAUVAT - Michel LONGUET

Ces propositions soumises au vote du Conseil municipal sont adoptées à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme,

En mairie le 1er avril 2026, le Maire, Pierre BLANCHET

La secrétaire de séance, Aurélie BALLET



Date de transmission de l'acte: 02/04/2026

Date de réception de l'AR: 02/04/2026

063-216303974-DE\_2026\_013-DE

A G E D I



**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUVES D'AUVERGNE**

Département du  
Puy-de-Dôme

**DE\_2026\_014**

**Séance du 01 avril 2026**

Date de la convocation: 26/03/2026

**Membres en exercice : 15** Le premier avril deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire salle du conseil sous la présidence de Pierre BLANCHET, Maire.

**Présents : 14**

**Votants : 15** **Présents** : Pierre BLANCHET, Julie MERELLE, Franck BURONFOSSE, Béatrice LEPINE, Jean-Marc PROERES-CHAZEAU, Mickaël SAUVAT, Aurélie BALLETT, Anne LEYMARIE, Yannick DERANGEON, Julien GUILLAUME, Lucas AVEZ, Jacqueline BUROTTO, Michel LONGUET, David SAUVAT

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Pouvoir** : Laurence PERRIN représentée par Pierre BLANCHET

**Secrétaire** : Aurélie BALLETT

**Objet : Désignation des délégués et référents**

Suite aux élections municipales du 15 mars 2026, M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de procéder à la désignation des délégués et référents représentants la commune auprès des différents syndicats et instances.

Le Conseil municipal procède donc au vote et désigne les délégués et référents suivants à l'unanimité des membres présents :

- **Secteur Intercommunal d'Energie de Rochefort-Montagne :**
  - Délégué titulaire : - Julien GUILLAUME - Déléguée suppléante : - Julie MERELLE
- **Parc des Volcans d'Auvergne :**
  - Délégué titulaire : - Jean-Marc PROERES-CHAZEAU - Déléguée suppléante : - Anne LEYMARIE
- **A.GE.D.I :** - Déléguée : Béatrice LEPINE
- **Syndicat Mixte de Gestion Forestière (SMGF)**
  - Habitants de Massanges : Jean-Michel FARGEIX - Christian VEDRINE
  - Habitants de Liournat : Jean-Pierre MABRU - Roger MANRY - Jean-Luc GEHANNE
  - Habitants de La Cluze : Florent MANRY
  - Habitants de Goulandre : Yohan CASSON
  - Habitants de l'Estorgue : Jean-François ACHARD
  - Habitants de La Pailloncie : Christophe MALEYRAT
  - Habitants de Huistiaux : Rémi VEDRINE
  - Habitants de La Fage : Michel LONGUET
  - Habitants de Méjanesse : Mickaël SAUVAT
  - Habitants de l'Estomble : Franck BURONFOSSE
  - Habitant du Bourg : Jean-Michel BOURDIN - David SAUVAT
  - Représentant du Conseil municipal : Pierre BLANCHET
- **Correspondant défense :** Lucas AVEZ
- **Référent communal Incendie et Secours :** Mickaël SAUVAT
- **Référente communale Agriculture :** Aurélie BALLETT

Date de transmission de l'acte: 02/04/2026

Date de réception de l'AR: 02/04/2026

063-216303974-DE\_2026\_014-DE

A G E D I

- **Référentes communales CLIC Sénior** : - Titulaire : Béatrice LEPINE - Suppléante : Aurélie BALLET
- **Référent communal Forêt** : Franck BURONFOSSE
- **Référente communale Stations Vertes** : Béatrice LEPINE

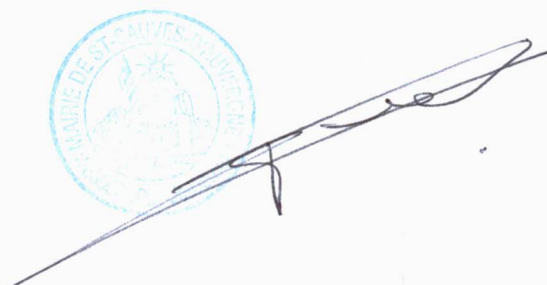
Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme,

En mairie le 1er avril 2026, le Maire, Pierre BLANCHET

La secrétaire de séance, Aurélie BALLET



Date de transmission de l'acte: 02/04/2026

Date de réception de l'AR: 02/04/2026

063-216303974-DE\_2026\_014-DE

A G E D I

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUVES D'Auvergne**

**Séance du 01 avril 2026**

Date de la convocation: 26/03/2026

**Membres en exercice : 15** Le premier avril deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire salle du conseil sous la présidence de Pierre BLANCHET, Maire.

**Présents : 14**

**Votants : 15** **Présents** : Pierre BLANCHET, Julie MERELLE, Franck BURONFOSSE, Béatrice LEPINE, Jean-Marc PROERES-CHAZEAU, Mickaël SAUVAT, Aurélie BALLET, Anne LEYMARIE, Yannick DERANGEON, Julien GUILLAUME, Lucas AVEZ, Jacqueline BUROTTO, Michel LONGUET, David SAUVAT

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Pouvoir** : Laurence PERRIN représentée par Pierre BLANCHET

**Secrétaire** : Aurélie BALLET

**Objet : Indemnités de fonction des élus**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment les articles L.2123-20 et suivants ;  
Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximums des indemnités de fonctions des maires, adjoints et conseillers municipaux ;

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil municipal en date du 20 mars 2026 constatant l'élection du maire et de quatre adjoints ;

Vu les arrêtés municipaux en date du 1er avril 2026 portant délégation de fonction à compter du 1er avril 2026 à Mesdames Julie MERELLE, Béatrice LEPINE, Messieurs Franck BURONFOSSE, Jean-Marc PROERES-CHAZEAU ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions dans la limite des taux maximums fixés par la Loi ;

Considérant que pour une commune de 1 000 à 3 499 habitants, le taux maximum de l'indemnité du maire ne peut dépasser 55.7 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, 21.38 % pour les adjoints ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :

1. fixe le montant des indemnités comme suit :
  - pour le maire : 46.44 % de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale
  - pour les adjoints : 17.82 % de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale
2. dit que les indemnités seront versées à compter du 21 mars 2026 pour le maire et du 1er avril 2026 pour les adjoints.

La secrétaire de séance, Aurélie BALLET

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,  
En mairie le 1er avril 2026, le Maire, Pierre BLANCHET



Date de transmission de l'acte: 02/04/2026  
Date de réception de l'AR: 02/04/2026  
063-216303974-DE\_2026\_015-DE  
A G E D I

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUVES D'AUVERGNE**

Département du  
Puy-de-Dôme  
**DE\_2026\_016**

**Séance du 01 avril 2026**

Date de la convocation: 26/03/2026

**Membres en exercice : 15** Le premier avril deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire salle du conseil sous la présidence de Pierre BLANCHET, Maire.

**Présents : 14**

**Votants : 15** **Présents** : Pierre BLANCHET, Julie MERELLE, Franck BURONFOSSE, Béatrice LEPINE, Jean-Marc PROERES-CHAZEAU, Mickaël SAUVAT, Aurélie BALLET, Anne LEYMARIE, Yannick DERANGEON, Julien GUILLAUME, Lucas AVEZ, Jacqueline BUROTTO, Michel LONGUET, David SAUVAT

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Pouvoir : Laurence PERRIN représentée par Pierre BLANCHET**

**Secrétaire : Aurélie BALLET**

**Objet : Délégation au maire**

Conformément aux dispositions des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal peut déléguer au maire, pour la durée de son mandat, un certain nombre d'attributions relevant de sa compétence. Ces délégations permettent d'assurer une gestion plus réactive et efficace des affaires communales, tout en garantissant le contrôle a posteriori du conseil municipal sur les décisions prises.

Dans un souci d'optimisation du fonctionnement administratif et financier de la commune, il apparaît nécessaire de confier au maire, par la présente délibération, des délégations précises et encadrées, conformément aux pratiques en vigueur dans les collectivités territoriales. Ces délégations s'exerceront sous réserve du respect des obligations de transparence et de reddition de comptes, telles que prévues par la loi.

Par ailleurs, afin de garantir la continuité du service public en cas d'absence ou d'empêchement du maire, il est proposé d'autoriser ce dernier à subdéléguer tout ou partie de ces attributions à un adjoint, dans les conditions fixées par l'article L. 2122-23 du CGCT.

Les délégations proposées s'inscrivent dans le prolongement des pratiques antérieures de la commune et visent à simplifier les procédures tout en maintenant un cadre juridique sécurisé.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, pour la durée du présent mandat, de confier à M. le Maire les délégations suivantes :

- 1° - De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 2° - De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 3° - De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 4° - De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

Date de transmission de l'acte: 02/04/2026  
Date de réception de l'AR: 02/04/2026  
063-216303974-DE\_2026\_016-DE  
A G E D I

5° - D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

6° - De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

7° - D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle. M. le Maire pourra également porter plainte au nom de la commune. Cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;

8° - De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le Conseil municipal (5 000 € par sinistre) ;

9° - D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

10° - De demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions ;

M. le Maire rendra compte à chaque réunion du Conseil municipal des décisions prises dans le cadre de ces délégations, conformément à l'article L. 2122-22 du CGCT.

Le Conseil municipal pourra, à tout moment, mettre fin à tout ou partie de ces délégations par une délibération expresse.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal donne délégation à M. le Maire dans les limites et conditions définies ci-dessus et autorise, en cas d'absence ou d'empêchement du maire, la 1ère adjointe à exercer les délégations d'attributions définies ci-dessus.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme,

En mairie le 1er avril 2026, le Maire, Pierre BLANCHET

La secrétaire de séance, Aurélie BALLET



Date de transmission de l'acte: 02/04/2026

Date de réception de l'AR: 02/04/2026

063-216303974-DE\_2026\_016-DE

A G E D I

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUVES D'AUVERGNE**

**Séance du 01 avril 2026**

Date de la convocation: 26/03/2026

**Membres en exercice : 15** Le premier avril deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire salle du conseil sous la présidence de Pierre BLANCHET, Maire.

**Présents : 14**

**Votants : 15** **Présents** : Pierre BLANCHET, Julie MERELLE, Franck BURONFOSSE, Béatrice LEPINE, Jean-Marc PROERES-CHAZEAU, Mickaël SAUVAT, Aurélie BALLET, Anne LEYMARIE, Yannick DERANGEON, Julien GUILLAUME, Lucas AVEZ, Jacqueline BUROTTO, Michel LONGUET, David SAUVAT

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Pouvoir** : Laurence PERRIN représentée par Pierre BLANCHET

**Secrétaire** : Aurélie BALLET

**Objet : Personnel communal : création d'un emploi saisonnier pour les services techniques**

Conformément à l'article 3 alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

Afin de renforcer l'équipe technique durant la saison estivale et pendant les congés annuels, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer un poste d'adjoint technique, pour besoin saisonnier, aux conditions suivantes :

- durée du contrat : du 20 avril 2026 au 30 septembre 2026
- temps de travail : 35 h par semaine
- rémunération : indexée sur le grade des adjoints techniques territoriaux, échelon 1 - IB 367 IM 366

et autorise M. le Maire à signer le contrat de travail correspondant.

La secrétaire de séance, Aurélie BALLET



Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,  
En mairie le 1er avril 2026, le Maire, Pierre BLANCHET



**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUVES D'AUVERGNE**

Département du  
Puy-de-Dôme  
**DE\_2026\_018**

**Séance du 01 avril 2026**

Date de la convocation: 26/03/2026

**Membres en exercice : 15** Le premier avril deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire salle du conseil sous la présidence de Pierre BLANCHET, Maire.

**Présents : 14**

**Votants : 15** **Présents** : Pierre BLANCHET, Julie MERELLE, Franck BURONFOSSE, Béatrice LEPINE, Jean-Marc PROERES-CHAZEAU, Mickaël SAUVAT, Aurélie BALLET, Anne LEYMARIE, Yannick DERANGEON, Julien GUILLAUME, Lucas AVEZ, Jacqueline BUROTTO, Michel LONGUET, David SAUVAT

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Pouvoir** : Laurence PERRIN représentée par Pierre BLANCHET

**Secrétaire** : Aurélie BALLET

**Objet : Ex-maison Guillaume : modification de la durée du bail commercial**

Par délibération en date du 30 juin 2025, le Conseil municipal a autorisé M. le Maire à signer un bail commercial avec la SARL MAXTROQUET pour l'exploitation de l'épicerie « Le Petit Panier de Saint-Sauves ». Ce bail, conclu pour une durée initiale de trois ans à compter du 1er septembre 2025, avait pour objectif de pérenniser une activité commerciale essentielle à la vitalité du bourg.

Toutefois, en raison de difficultés financières rencontrées par le preneur, Mme Julie MERELLE, adjointe au maire, a proposé de réviser la durée du bail afin d'adapter les engagements contractuels à la situation économique actuelle du commerce. Il est ainsi suggéré de réduire la durée du bail à quatorze mois, soit du 1er septembre 2025 au 31 octobre 2026, tout en maintenant les autres clauses du contrat initial. Cette modification permettrait d'évaluer la viabilité de l'activité à court terme et, le cas échéant, de prolonger le bail en octobre 2026 si les conditions le permettent.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- Approuve la modification de la durée du bail commercial conclu avec la SARL MAXTROQUET pour l'exploitation de l'épicerie « Le Petit Panier de Saint-Sauves », en la réduisant à quatorze mois, soit du 1er septembre 2025 au 31 octobre 2026,
- Autorise M. le Maire à signer le bail modificatif correspondant, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision, dans le respect des clauses initiales du bail non modifiées.

La secrétaire de séance, Aurélie BALLET

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,  
En mairie le 1er avril 2026, le Maire, Pierre BLANCHET



Date de transmission de l'acte: 02/04/2026

Date de réception de l'AR: 02/04/2026

063-216303974-DE\_2026\_018-DE

A G E D I